

Cependant, d'un bout à l'autre de l'échelle sociale, les problématiques sont différentes. « Pour les moins favorisés, il s'agit de compenser une existence difficile, d'apporter un peu bonheur, de faire en sorte que leurs enfants se sentent comme les autres, poursuit le psychiatre. Pour les plus aisés, il existe de plus en plus une confusion entre, d'une part, la quantité de cadeaux et leur prix, et, d'autre part, la qualité du don, c'est-à-dire l'attention portée aux attentes de l'enfant. »

Dans un monde où la compétition fait rage, les sentiments tendraient à s'apprécier à l'aune des performances, des biens matériels et de leur valeur monétaire. « Ainsi, l'enfant aura de plus en plus tendance à estimer sa valeur aux yeux de ses parents à l'aune des cadeaux qu'il reçoit, tandis que les parents estimeront la valeur de leurs enfants à l'aune de ses résultats scolaires », considère Patrice Huerre.

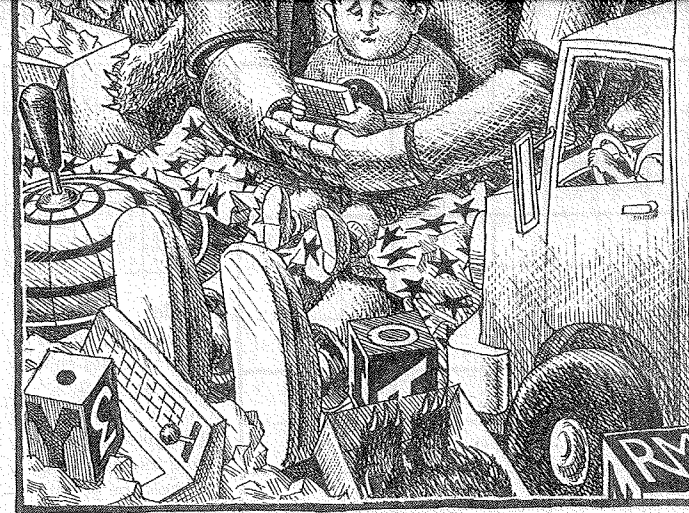
Cet aspect comptable des sentiments masquerait la difficulté des parents à exprimer leur amour et leur affection, mais aussi leur culpabilité face à leur manque de

quière tenue à ses parents apparaît très sûr, très puissant dans un univers où les relations amoureuses sont devenues de plus en plus instables. » Les parents ont un désir très fort de ne pas décevoir leurs bambins, de s'assurer de leur amour.

A l'excès, ce souci de plaire peut déséquilibrer la vie familiale. « La plupart des enfants savent que Noël est un jour exceptionnel, estime Didier Pleux, psychologue clinicien. En revanche, ceux que j'appelle les enfants-rois risquent d'être confortés dans l'idée qu'ils peuvent tout

avoir. » Pour Didier Pleux, ces enfants qui ont pris le pouvoir à la maison seraient de plus en plus nombreux. Aux anniversaires, ils invitent de nombreux enfants, non pas tant pour le plaisir de la rencontre, que pour collectionner les cadeaux. « Le sens de l'autre est en train d'en prendre un coup, considère le psychologue. Il faut rétablir la notion de partage. Je dis souvent aux parents de demander aux enfants s'ils ont prévu de faire, eux aussi, des petits cadeaux à leur famille. »

Victime du marketing, la liste envoyée au Père Noël ressemble-



RITA MERCEDES

rait de plus en plus à un bulletin de commande. « Bien sûr, il faut respecter les désirs des enfants, mais pourquoi s'interdire un cadeau surprise en ayant réfléchi aux centres d'intérêt de son enfant ? », considère Didier Pleux.

Pour Patrice Huerre, il est toujours précieux de prévoir un jouet qui se prête aux relations interhumaines, tels que jeux de société, ballon ou panier de basket... Ce ne

sont pas de jouets dont les jeunes enfants manquent le plus souvent, mais de jouer en famille. « Les parents se concentrent sur le travail scolaire au détriment du jeu, poursuit le psychiatre, mais c'est en consacrant un peu de temps régulièrement à jouer avec son enfant que l'on va enrichir sa relation au savoir, au monde, aux autres. »

Faut-il pour autant limiter le nombre de cadeaux ? « Il n'est pas

conjoint (22 %), leurs enfants (6 %). Pour les enfants de moins de 12 ans, ils prévoient d'acheter en priorité des jeux pour consoles vidéo (14 %) et des jeux créatifs ou de construction (10 %).

question d'être rabat-joie, mais on peut aider l'enfant à hiérarchiser ses choix, à faire émerger ses vrais désirs, considère Béatrice Copper-Royer. Pour les moins jeunes, ce peut être l'occasion de discuter du budget et de faire des arbitrages entre des jouets en moins et des vacances en plus. »

Alain Braconnier, psychiatre psychanalyste, est partisan de faire confiance aux bambins. « Les enfants paraissent envahis de cadeaux, remarque-t-il. Mais, très vite, ils vont en sélectionner deux ou trois qui correspondent à leurs goûts personnels. » Tout ce qui importe, c'est de conserver la magie de Noël. ■

MARTINE LARONCHE

Place au jeu I, de Patrice Huerre (Nathan, 2007, 143 p., 14,95 €).
Génération Dolto, de Didier Pleux (Odile Jacob, 2008, 250 p., 22,90 €).

Des spécialistes pour mieux gérer un handicap à domicile

Les ergothérapeutes peuvent aider les architectes à trouver des solutions d'aménagement intérieur

Maria, âgée de 91 ans, se déplace lentement et peine à saisir les objets situés en hauteur ou au ras du sol. Pourtant, elle rejette l'idée, régulièrement avancée par sa fille aînée, de recourir aux services d'une aide à domicile. « Je me débrouille seule et n'ai aucune envie d'héberger quelqu'un chez moi », assure la vieille dame. Quelques aménagements domestiques pourraient suffire à lui simplifier la vie. Elle pourrait, pour cela, recourir aux compétences croisées d'un architecte d'intérieur et d'un ergothérapeute.

Exerçant une profession para-

médicale, les ergothérapeutes ont vocation à lever les obstacles qui compliquent la vie quotidienne des personnes momentanément ou durablement handicapées.

Comme cela se pratique déjà au Canada ou dans les pays nordiques, ils travaillent de plus en plus avec les architectes pour redessiner l'intérieur des personnes âgées ou souffrantes. « Nous sommes des experts en réadaptation. Les personnes doivent continuer à s'habiller, manger et faire le ménage sans aide humaine », souligne Geoffrey Guimberteau, ergothérapeute, embauché en 2007 par le Pacte de

Paris, une association spécialisée dans la réhabilitation de l'habitat.

Ecouter et observer

Lors des visites à domicile qu'il entreprend avec un architecte, M. Guimberteau écoute et observe les locataires. Après avoir mesuré la pénibilité ressentie par la personne et tenu compte de la disposition des lieux, les deux professionnels peuvent préconiser l'installation de portes coulissantes, de plans de travail modulables...

La connaissance des pathologies joue un rôle précieux. « Certains patients, comme ceux qui souffrent de sclérose en plaques, traversent des phases où ils se sentent mieux. Mais cela ne dure pas. J'explique à l'architecte comment la maladie va évoluer et quelles en seront les conséquences matérielles », raconte M. Guimberteau.

Les bailleurs sociaux, confrontés à des locataires vieillissants, peuvent être tentés de transformer systématiquement la baignoire en douche. Mais l'intervention de l'ergothérapeute permet de prendre en compte les besoins réels des locataires : « Certains d'entre eux subissent des pathologies qui nécessitent des bains chauds

ou froids selon la saison », prévient Elisabeth Herberg, une ergothérapeute titulaire d'une formation d'architecte d'intérieur. Un réaménagement coûte souvent de 4 000 à 5 000 euros pour une personne âgée, de 7 000 à 8 000 euros pour un handicapé, assure M. Guimberteau, en précisant que « tous les patients demandent des solutions esthétiques ». Les travaux peuvent être financés par les aides sociales, « mais, dans tous les cas, une partie du montant reste à la charge du bénéficiaire », ajoute l'ergothérapeute. ■

OLIVIER RAZEMON

chaussures de sécurité, ou encore des barbecues à gaz, etc.

La contrefaçon, en hausse spectaculaire, touche tous les secteurs. En 2007, la Coupe du monde de rugby, disputée en France, avec son lot de produits dérivés copiés à l'envi, a renforcé la tendance. A l'époque, près de 15 000 articles de contrefaçon ont été saisis.

Pour tenter de juguler l'insécurité des produits importés, en particulier ceux fabriqués en Chine (40 % de l'ensemble), deux députés européens, Gianluca Susta et Arlene McCarthy, proposent de lancer un plan d'action anticontrefaçon avec les autorités chinoises.

A suivre. ■ M. P.

www.douane.gouv.fr

Immobilier Des appartements à « 15 euros par jour »

La ministre du logement, Christine Boutin, a annoncé, lundi 22 décembre, que le dispositif de la « maison à 15 euros par jour » serait étendu à des appartements. « Le Sénat a déjà voté la loi de mobilisation pour le logement en urgence permettant d'étendre le dispositif, a expliqué M^{me} Boutin, lors de la livraison des premières maisons à 15 euros, à Ambérieu-en-Bugey, dans l'Ain. L'Assemblée nationale l'examinera en janvier ou février. » Ce dispositif est réservé à des accédants à la propriété qui remplissent différents critères (deux enfants minimum, revenus du ménage compris entre 1 500 et 2 100 euros...).

Construction Prorogation du permis de construire

Tous les permis de construire actuellement en vigueur sont prorogés d'un an et passent ainsi de deux à trois ans (décret n° 2008-1353 du 19 décembre 2008). La mesure concerne également les permis d'aménager et de démolir et les décisions de non-opposition à un permis de construire.